



Votation vélo OUI

Arguments



La Votation vélo permettra à la Confédération de soutenir les cantons, les villes et les communes dans la planification des réseaux de voies cyclables. Ceci garantira des infrastructures de meilleure qualité, moins coûteuses et mieux reliées aux autres réseaux de transports. La Votation vélo constitue une adaptation rationnelle et garantit plus de sécurité et plus d'espace pour tous les usagers de la route. L'adaptation de la Constitution renforcera et améliorera la cohabitation de la voiture, des transports publics, de la marche et du vélo, pour les loisirs et pour la mobilité de tous les jours. L'inscription des réseaux de voies cyclables dans la Constitution portera ses fruits comme cela a été le cas pour les chemins et sentiers de randonnée pédestre : le sport et le tourisme en profiteront.

Une meilleure coordination permet de faire des économies

Avec la Votation vélo, les cantons et les communes restent les autorités compétentes en matière de planification, construction et entretien des chemins de randonnée pédestre et des voies cyclables. Le travail est réalisé de manière plus rationnelle. La Confédération assumera toutefois un rôle de coordination et de soutien, ce qui permettra d'améliorer la qualité des réseaux de voies cyclables et réduira les pertes de temps et d'argent.

Un modèle éprouvé pour les chemins et sentiers de randonnée pédestre

Les chemins et sentiers de randonnée pédestre sont inscrits dans la Constitution depuis plusieurs décennies: cela a fortement contribué au développement du tourisme en Suisse. Les voies cyclables seront maintenant traitées de la même manière. Quelles seront les conséquences de cette modification? Plus de sécurité pour les enfants se rendant à l'école à pied ou à vélo, des avantages pour les sportifs, pour le tourisme ainsi que pour tous les cyclistes.

La Confédération aura, en plus de ses tâches actuelles (construction de routes nationales, subventions, armée), aussi celle de veiller à ce que les voies cyclables supprimées soient convenablement remplacées. Ce type de collaboration a déjà fait ses preuves dans le domaine des chemins et sentiers de randonnée pédestre.



Le vélo est une partie importante de notre système de mobilité

Les différents moyens de transport se complètent mutuellement. La majorité de la population pratique différentes formes de mobilité : voiture, moto, transports publics, marche, vélo. La Votation vélo permet d'ajuster la cohabitation entre ces différents moyens de transport et facilite la transition de l'un à l'autre. Ceci est d'autant plus important que le vélo et le e-bike sont en plein essor et gagnent en importance : le 50% des trajets en voiture et le 80% des trajets en transports publics en milieu urbain sont inférieurs à 5km.

Moins de bouchons et plus de place dans les transports publics

En plus d'être sain et bon pour l'environnement, le vélo permet d'économiser de la place et contribue à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. Grâce à de bonnes conditions-cadre en matière de politique des transports, les trajets en voiture inférieurs à 5 km et 1 – 3 % du trafic individuel motorisé peuvent être délocalisés vers la mobilité piétonne et cycliste. Cela permet d'arrondir les pics de trafic dans les agglomérations, à la fois sur la route et dans les transports publics.

Un plus pour le tourisme

Le vélo compte parmi les loisirs préférés des suissesses et des suisses. Les activités touristiques à vélo de la population helvétique génèrent un chiffre d'affaires de 2,7 milliards de francs par année et fournissent une contribution importante au tourisme d'été. Le chiffre d'affaires généré par les cyclotouristes étrangers est estimé à 67 millions de francs par année.

Afin que le tourisme cycliste continue sa croissance, l'infrastructure doit être développée et sa qualité améliorée. La population autochtone et les touristes étrangers sont demandeurs de voies cyclables sûres et attrayantes, intégrées à un réseau de transports (transports publics, remontées mécaniques, etc.) performant. La Confédération doit pouvoir assumer un rôle de coordination et de soutien dans ce domaine.

Les amateurs de VTT contribuent au bien-être des régions de montagne

En raison d'hivers toujours plus courts et d'un enneigement de plus en plus restreint, le VTT gagne en importance pour les régions touristiques de montagne. Les cyclistes permettent de mieux rentabiliser les infrastructures de remontée mécanique et nécessitent de prestations de services aussi pendant l'été.



Bon pour le sport cycliste

La moitié de la population suisse pratique le vélo, le VTT ou le vélo de route. Cela est réjouissant tant du point de vue de la santé publique que de celui du sport: c'est pour cette raison que la population suisse doit être encouragée à faire encore plus de vélo. Pour cela, il est toutefois essentiel de disposer d'un réseau de voies cyclables attrayant et sûr, surtout pour les plus jeunes. Et si nous voulons que le cyclisme professionnel suisse continue d'être couronné de succès, il est nécessaire de créer de bonnes conditions-cadre. La Votation vélo est un pas important dans la bonne direction.

Une adaptation pragmatique de la Constitution

Ce qui **change**:

Article constitutionnel en vigueur	Texte de la Votation vélo
Art. 88 Chemins et sentiers pédestres	Art. 88 Chemins et sentiers pédestres et voies cyclables
1 La Confédération fixe les principes applicables aux réseaux de chemins et de sentiers pédestres.	1 La Confédération fixe les principes applicables aux réseaux de chemins et de sentiers pédestres et aux réseaux de voies cyclables .
2 Elle peut soutenir et coordonner les mesures des cantons visant à l'aménagement et à l'entretien de ces réseaux.	2 Elle peut soutenir et coordonner les mesures prises par les cantons et par les tiers visant à aménager et entretenir ces réseaux et à informer sur ceux-ci. Elle respecte à cet égard les compétences des cantons .
3 Dans l'accomplissement de ses tâches, elle prend en considération les réseaux de chemins et sentiers pédestres et remplace les chemins et sentiers qu'elle doit supprimer.	3 Elle prend ces réseaux en considération dans l'accomplissement de ses tâches; si elle doit supprimer des chemins ou sentiers pédestres ou des voies cyclables, elle les remplace.

La Votation vélo complète le texte constitutionnel actuel:

1. Vélo: les voies cyclables seront mentionnées dans la Constitution au même titre que les chemins et sentiers de randonnée pédestre.
2. Cantons et tiers: la Confédération sera en mesure d'assurer la coordination de tous les réseaux, au niveau cantonal comme fédéral, y compris ceux de SuisseMobile.
3. Information: la Confédération sera également en mesure de participer aux mesures d'information relatives aux chemins de randonnée pédestre et des voies cyclables.
4. Autorité des cantons: les cantons restent la seule autorité compétente pour la gestion des chemins de randonnée pédestre et des voies cyclables.

Comité Votation vélo OUI
Birkenweg 61
3013 Berne
Tél: 031 318 54 18

info@bundesbeschlussvelo-ja.ch
<https://oui-votation-velo.ch/>